**ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES**

**CONCEPTION, REALISATION ET INSTALLATION**

**DEMONTAGE ET ENLEVEMENT DE CHAPITEAUX ET DE STANDS**

**POUR LE COMPTE DE LA CCI DU PAYS D’ARLES**

**Cahier des clauses techniques particulières**

Les dépôts se feront obligatoirement par voie dématérialisée sur

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

**Dans le cadre de la dématérialisation des procédures de marchés publics et dans le but d’optimiser les délais d’attribution des contrats, il est conseillé aux candidats soumissionnaires de se munir dès maintenant d’un certificat de signature électronique leur permettant de signer leur offre dès le stade du dépôt. Les candidats ont l’obligation de transmettre tous les documents relatifs à la présente consultation et de communiquer avec l’acheteur exclusivement par voie électronique**

##### DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

**27 JUIN 2024 A 09 H**

**Numéro de marché** : 202405004

**ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHÉ**

Le présent marché a pour objet le montage, démontage et la location de chapiteaux et de stands pour les événements organisés par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles (CCI du Pays d’Arles).

Le palais des congrès d’Arles, service de la Chambre de Commerce et d’Industrie du pays d’Arles peut accueillir une grande diversité d’activités (congrès, conventions, expositions, salons, spectacles, etc.) dans ses salles ou sur son parking ou encore sur un site extérieur.

**ARTICLE 2 – SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES GÉNÉRALES**

**2.1 – Allotissement**

Le présent marché est composé de 2 lots

* Lot n° 1 : Location, montage et démontage de chapiteaux
* Lot n° 2 : Installation générale des stands et des espaces

Les besoins sont susceptibles d'être modifiés en fonction des évolutions des salons (ex : nombre d’exposants, site géographique différent…).

Un plan de montage sera transmis aux prestataires pour chaque manifestation.

En cas d’incident, de quelque nature que ce soit, le délai d’intervention est capital et rentre dans les critères d’évaluation du marché.

**2.2 – Description des besoins**

**2.2.1. Lot n° 1 : Location, montage et démontage de chapiteaux**

Le lot n° 1 comprend la location, le montage et démontage de :

* Un chapiteau de 500 m² (uniquement montage et démontage, car propriété de la CCIPA),
* Son extension de 200 m², compatible avec le chapiteau de 500 m²
* Un chapiteau de 500 m² (location, montage et démontage)
* Un chapiteau de 300 m² (20 m x 15 m)
* Un chapiteau de 160 m² (8 m x 20 m)
* Une pagode de 25 m² (5 m x 5 m)
* Une pagode de 16 m2 (4 m x 4 m)
* Une pagode de 9 m² (3 m x 3 m)

Les chapiteaux devront être livrés dans les délais fournis par les bons de commande

Les commandes sont faites suivant l'établissement des bons de commande et les dispositions du présent marché.

Le prestataire devra préciser si les matériels proposés sont compatibles avec ceux de la CCI du Pays d’Arles. L’inventaire du matériel est donc fourni au DCE.

Le matériel fourni doit être en parfait état de fonctionnement. Si un incident intervient après l’installation, l’entreprise doit être en mesure d’intervenir dans l’heure qui suit pour le réparer, ou le remplacer avant le début de la manifestation concernée par ce matériel. Dans le cas où l’entreprise n’interviendrait pas à temps pour le changement ou la réparation de ce matériel, et que la manifestation ne puisse se dérouler dans de bonnes conditions une indemnité pourra être demandée à l’entreprise. L’indemnité pourra correspondre à **50 %** du montant du bon de commande.

La CCI du Pays d’Arles aura toujours la possibilité de prolonger la location d’un appareil sans coût supplémentaire autre que le coût de la location pour ces jours supplémentaires.

Dans le cas d’annulation de la manifestation, le matériel n’étant pas livré, il n’est pas prévu d’indemnité pour le prestataire. Si le matériel est livré, l’indemnité sera de la moitié du tarif d’une journée.

Le prestataire devra également préciser les moyens mis en œuvre pour assurer la sécurité du personnel, ainsi que le délai minimal (en heure) de réactivité en cas de besoin urgent.

Une connaissance du matériel de la CCI du Pays d’Arles est préconisée, toutefois le titulaire devra faire preuve d’adaptabilité au matériel spécifique de ce lieu.

Une visite de repérage est obligatoire afin de prendre connaissance des lieux.

**Montage et démontage d’un chapiteau de 500 m**² **(exposition, propriété de la CCIPA)**

* Les cuves d’une capacité inférieure à 1000 litres ne seront pas acceptées. Les chauffages doivent être adaptés afin de maintenir une température constante pendant les heures d’ouverture au public et le système de ventilation ne devra pas être bruyant
* Mise à niveau à prévoir pour la liaison de la pagode servant de SAS avec le bâtiment
* Prévoir une Extension possible de 200 m2 (location structure, plancher autobloqué, montage et démontage), compatible avec le chapiteau de 500 m² (propriété de la CCIPA).

*NB : armoire générale fournie par la CCIPA*

**Montage et démontage d’un chapiteau de 500 m**² **(exposition)**

* Les cuves d’une capacité inférieure à 1000 litres ne seront pas acceptées. Les chauffages doivent être adaptés afin de maintenir une température constante pendant les heures d’ouverture au public et le système de ventilation ne devra pas être bruyant
* Mise à niveau à prévoir pour la liaison de la pagode servant de SAS avec le bâtiment
* Prévoir une Extension possible de 200 m2 (location structure, plancher autobloqué, montage et démontage), compatible avec le chapiteau de 500 m².

*NB : armoire générale fournie par la CCIPA*

**Location, Montage et démontage d’un chapiteau de 300 m**².

* Les cuves d’une capacité inférieures à 700 litres ne seront pas acceptées (remplissage par la CCI PA)
* Les chauffages doivent être adaptés afin de maintenir une température constante pendant les heures d’ouverture au public et le système de ventilation ne devra pas être bruyant

*NB : armoire générale fournie par la CCI PA*

**Location, Montage et démontage d’un chapiteau de 160 m²**

Les cuves d’une capacité inférieures à 700 litres ne seront pas acceptées (remplissage par la CCI PA)

Les chauffages doivent être adaptés afin de maintenir une température constante pendant les heures d’ouverture au public et le système de ventilation ne devra pas être bruyant

**Location, Montage et démontage d’une Pagode de 25 m²**

* Pagode de 5 m x 5 m

**Location, Montage et démontage d’une Pagode de 16 m²**

* Pagode de 4 m x 4 m

**Location, Montage et démontage d’une Pagode de 9 m²**

* Pagode de 3 m x 3 m

Toutes les pagodes et chapiteaux loués et montés doivent pouvoir se fermer sur tous leurs côtés et être étanches à l’eau et à l’air.

**b) Dispositions générales**

Pour ce lot, les candidats devront détailler leur proposition en fonction des solutions proposées et des matériels utilisés.

Le chantier nécessite d’assembler plusieurs structures entre elles. Les liaisons entre chaque structure qui seront vérifiées au moment du montage, devront obligatoirement assurer une parfaite étanchéité.

L’isolation des chapiteaux devra garantir toute dispersion de chaleur.

Ces dispositions à respecter pour chaque chapiteau ne souffriront d’aucune exception.

**2.2.2 Lot n° 2 : Installation générale des stands et des espaces**

**Type de matériel** : Les stands devront être livrés dans les délais fournis par les bons de commande.

Les commandes sont faites suivant l'établissement des bons de commande et les dispositions du présent marché.

Le matériel fourni doit être en parfait état de fonctionnement. Si un incident survient après l’installation, l’entreprise doit être en mesure d’intervenir dans l’heure qui suit pour le réparer, ou le remplacer avant le début de la manifestation concernée par ce matériel. Dans le cas où l’entreprise n’interviendrait pas à temps pour le changement ou la réparation de ce matériel, et que la manifestation ne puisse se dérouler dans de bonnes conditions une indemnité pourra être demandée à l’entreprise. L’indemnité pourra correspondre à 50 % du montant du bon de commande.

La CCI du Pays d’Arles aura toujours la possibilité de prolonger la location d’un appareil sans coût supplémentaire autre que le coût de la location pour ces jours supplémentaires.

Dans le cas d’annulation de la manifestation, le matériel n’étant pas livré, il n’est pas prévu d’indemnité pour le prestataire. Si le matériel est livré, l’indemnité sera de la moitié du tarif d’une journée.

Le prestataire devra également préciser les moyens mis en œuvre pour assurer la sécurité du personnel, ainsi que le délai minimal (en heure) de réactivité en cas de besoin urgent.

Une connaissance du matériel de la CCI du Pays d’Arles est préconisée, toutefois le titulaire devra faire preuve d’adaptabilité au matériel spécifique de ce lieu.

Une visite de repérage est obligatoire afin de prendre connaissance des lieux.

**Stands**

**Pour ce lot, des échantillons des matériels utilisés (cloisons, raidisseurs, poteaux…) sont à envoyer par voie postale.**

Concernant les impressions, un bon à tirer devra être fourni à la CCI du Pays d’Arles, à l’attention de Benoît Daudet et sera retourné avec la mention « bon pour accord » avant lancement de l’impression.

Il est demandé au prestataire de fournir au dossier un plan d’un stand type de 6 m².

**Moquette**

* + Fourniture, pose et évacuation de moquette aiguilletée recyclable et recyclée polyane classée feu (mise en place et enlèvement compris)

**Technique**

* Fourniture d’un dossier technique type pour les exposants, comprenant un bon de commande de matériel supplémentaire qu’ils peuvent commander en direct avec le prestataire, pour compléter l’aménagement de leur stand
* Permanence technique durant la manifestation

**ARTICLE 3 – DISPOSITIONS GENERALES DU MARCHE**

**Visite des lieux**

Les titulaires ont obligation de faire une reconnaissance des lieux afin de mieux appréhender les problèmes liés à la nature du terrain, accès des véhicules, environnement…

La méconnaissance des lieux peut entraîner certaines omissions lors de la remise des offres.

Aucune plus-value qui peut en découler ne sera acceptée.

Les visites peuvent être organisées sur demande auprès de Benoît Daudet (04 90 99 08 33). Un certificat de visite sera remis à chaque candidat ayant effectué la visite.

Cette disposition reste valable à chaque reconduction.

**ARTICLE 4 – MODALITÉS DE LIVRAISON ET D’INSTALLATION**

Les matériels seront livrés et installés à l’adresse suivante :

Chambre de Commerce et d’Industrie du pays d’Arles

22 Avenue 1ère Division France Libre

BP 10039

13633 ARLES Cedex

Horaires d’accès au site : 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Le lieu d’installation est susceptible de changer. Il sera communiqué au prestataire lors de la réalisation du bon de commande.

Le stationnement des semi-remorques et autres véhicules utilitaires est autorisé pendant la période de montage et de démontage sur les zones autorisées.

Le transport s’effectue, sous la responsabilité du titulaire, jusqu’au lieu d’installation selon les modalités de l’article 19.3 du CCAG/FCS. Il appartient aux titulaires des différents lots du marché, d’éviter la détérioration des installations (terre-pleins, escaliers, barrières…)

Toute détérioration des installations entraînant des réparations sera à la charge des titulaires.

Pour les évènements organisés dans d’autres lieux et communes, les modalités de livraison et d’installation seront précisées ponctuellement à la commande.

**Pour les deux lots, il sera demandé au prestataire la majoration apportée au BPU en cas de montage, installation et démontage les dimanches, jours fériés et nuits.**

Pour les deux lots, il sera demandé au prestataire pour chaque prestation réalisée, de fournir l’ensemble des pièces, documents, PV, etc… attestant de la conformité des matériels loués, des installations et montages tels que : registre de sécurité, attestations de montages, attestations de montages électriques, classement feu, etc…

**ARTICLE 5 – MODALITES DE RECEPTION**

L’installation terminée, Monsieur Benoît DAUDET, responsable du Palais des Congrès, signera, en présence du représentant du prestataire et des référents techniques de la CCIPA, le procès-verbal de fin de montage et devra y mentionner toutes réserves éventuelles en cas de besoin.